

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité\*Travail\*Progrès  
-----

Décret n° 2004-322 du 08 Juillet 2004  
portant nomination du directeur général du commerce et des  
approvisionnementnements.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2003-114 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre du commerce, de la consommation et des approvisionnementnements ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2003-185 du 11 août 2003 portant attributions et organisation de la direction générale du commerce et des approvisionnementnements ;

Vu le décret n°2003-184 du 11 août 2003 portant organisation du ministère du commerce, de la consommation et des approvisionnementnements ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Monsieur Alphonse OKOYE est nommé directeur général du commerce et des approvisionnementnements.

**Article 2 :** Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur **Alphonse OKOYE**, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-322

Fait à Brazzaville, le 08 juillet 2004



Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République

La ministre du commerce, de la  
consommation et des approvisionnements,



Adélaïde MOUNDELE-NGOLLO.-

Le ministre de l'économie, des  
finances et du budget,



Rigobert Roger ANDELY.-